

LES JEUDIS DU PETIT CHENE

REGLEMENT

Les 'jeudis du Petit Chênes' sont des compétitions de classement non primées, comptant pour l'index de la FFG et gérés via le logiciel ELKA.

Les dates :

- le 16 avril 2009
- le 30 avril 2009
- le 14 mai 2009
- le 28 mai 2009
- le 24 septembre 2009
- le 08 octobre 2009

Les séries

- 1^{ère} série dames de 0 à 19,4 départ boules bleues
- 2^{ème} série dames de 19,5 à 53,4 départ boules rouges
- 1^{ère} série hommes de 0 à 16,4 départ boules blanches
- 2^{ème} série hommes de 16,5 à 53,4 départ boules jaunes
- Enfants : 12 ans et moins départ boules rouges

Les droits d'inscriptions :

- Membres de l'association : 2 Euros
- Extérieurs : 5 Euros

Inscriptions :

- **La date d'ouverture des inscriptions est le samedi, 12 jours avant le début de la compétition.**
- **La clôture des inscriptions est le mardi, précédant la compétition à 18 heures.**
- Un joueur peut s'inscrire à la compétition sur la feuille d'émargement située sur le panneau d'affichage en face de l'accueil du golf ou par téléphone à l'accueil du golf. Pour être valable une inscription devra mentionner le nom, le prénom et le numéro de licence du joueur. Pour les joueurs extérieurs à Mazières, le club d'affiliation ainsi qu'un numéro de téléphone sont fortement conseillés.
- Le certificat médical est obligatoire pour participer à une compétition. Le joueur devra donc être à jour de son certificat médical au plus tard le mardi précédent la compétition. Dans le cas contraire le joueur sera automatiquement radié de la liste des inscrits.

Constitution des équipes :

- Sera à la discrétion du comité d'épreuve.
- Tiendra compte du handicap des joueurs.
- **Une équipe doit obligatoirement comporter au moins un joueur de Mazières.**

Horaires de départ :

- Les heures de départ sont fixées par le comité d'épreuve et sont comprises dans la tranche horaire 9 heures – 11 heures.
- Sont disponibles au plus tard, à 22 heures, le mardi soir précédant le jeudi de la compétition. Les joueurs peuvent prendre connaissance de leur horaire de départ dans leur espace personnel sur le portail de la fédération (<http://www.ffgolf.org>) ou à l'accueil du golf le mercredi matin à partir de 9 heures.

Les résultats :

- Sont enregistrés dans la base FLEOLE (Elka) dans un délai maximum de 8 jours
- Sont publiés sur le portail de la fédération française de golf dans le même délai

Règles diverses :

- L'organisation de ces compétitions est placée sous la responsabilité d'un comité d'épreuve dont la présidence est assurée par le capitaine des jeux.
- Les équipes sont constituées de 3 joueurs maximum et de 2 joueurs minimum. Un joueur appartenant au club de Mazières est obligatoire dans une équipe.
- Un minimum de 3 joueurs est requis pour l'organisation d'un jeudi du Petit Chêne
- Le nombre d'inscriptions possibles est limité à 39 personnes
- Le comité d'épreuve se réserve le droit d'annuler une compétition en cas de nombre insuffisants d'inscrits, de nombre insuffisant d'inscrits du club de Mazières (Voir chapitre de constitution des équipes), de conditions météorologiques défavorables, de terrain en condition anormale ou de tout autre raison qu'elle jugera valable.
- En cas d'annulation de la compétition, une information sera publiée dans les plus brefs délais sur le blog de l'association (<http://www.asso-golf-mazieres.com>) et l'accueil du golf sera tenu informé.
- Si les heures de départ ne sont pas publiées le mardi soir, le comité d'épreuve conseille fortement aux joueurs de consulter le blog de l'association et de téléphoner à l'accueil du golf le mercredi.

- Dans le cas où l'annulation d'une compétition intervient après le début de la compétition, seuls les droits d'inscription (et en aucun cas les droits de jeux (green fee)) seront restitués aux joueurs. Ce remboursement pourra se faire auprès de l'accueil du golf le jour de la compétition, ou par chèque bancaire, sur demande écrite du joueur, si cette annulation est prononcée le lendemain de la compétition. Pour demander le remboursement de ses droits d'inscription, le joueur doit envoyer un courrier postal ou un mail (assoc.golf.mazieres@wanadoo.fr) à l'association sportive du golf du Petit Chêne, dans un délai d'une semaine après la fin de la compétition. Passé ce délai d'une semaine, les droits d'inscription ne pourront plus être restitués.
- Les cartes doivent être rendues signées (signatures du joueur et du marqueur obligatoires) à l'accueil du golf qui fait office de salle de recording. Le joueur doit remettre sa carte dans un délai de 20 minutes suivant la fin de la partie sous peine de disqualification. Aucune modification sur les cartes ne sera possible lorsque le joueur (ou le joueur désigné par les co-compétiteurs pour rendre les cartes) aura quitté l'accueil après avoir rendu sa carte (ou les cartes). Les résultats qui sont alors portés sur la carte (ou les cartes) sont alors considérés comme définitifs.
- Le comité d'épreuve attire l'attention des joueurs sur le fait que les résultats inscrits sur la carte doivent être lisibles et non équivoques. En cas de doute sur un trou, le chiffre le plus élevé sera pris en compte dans le résultat. Aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'épreuve sur un litige concernant la calligraphie de la carte ou l'interprétation de celle-ci par la personne en charge de sa saisie sur ELKA.
- Une partie ne peut pas être interrompue sauf cas prévu par les règles. Le non respect de cette règle entraîne la disqualification de tous les joueurs de l'équipe. Pour indication, la durée normale estimée du parcours est de 5 heures maximum.
- En cas de contestation sur une carte lors de la compétition, aucune réclamation ne pourra être formulée ou prise en compte à l'accueil du golf. La carte rendue devra obligatoirement être barrée et mentionner de façon lisible le mot 'CONTESTATION' pour qu'une réclamation soit ensuite recevable par le comité d'épreuve. Par la suite le joueur ou les co-compétiteurs devront adresser une réclamation écrite (postale ou par mail à assoc.golf.mazieres@wanadoo.fr) auprès du comité d'épreuve de l'association sportive du golf du Petit Chêne dans un délai de 5 jours après la fin de la compétition
- Dans le cas où une carte portant la mention 'CONTESTATION' n'a pas fait l'objet d'une réclamation écrite dans les délais imposés, la carte ne sera pas enregistrée et ne pourra plus l'être. De plus toute réclamation relative à cette carte sera ignorée. Le comité d'épreuve se réserve cependant le droit de mener à bien, si elle le souhaite, des investigations complémentaires auprès de toute personne afin d'expliquer les raisons de cette contestation
- En cas de contestation par un joueur des résultats publiés, une réclamation écrite (postale ou par mail à assoc.golf.mazieres@wanadoo.fr) devra être obligatoirement formulée auprès du comité d'épreuve de l'association sportive du golf du Petit Chêne dans un délai de 5 jours suivant la publication des résultats.
- Suite à une réclamation recevable, une réunion de la commission sportive sera organisée dans un délai de 15 jours suivant réception de cette réclamation. Une décision sera rendue par la commission sportive dans un délai d'une semaine. Elle informera par les moyens qu'elle jugera suffisants les joueurs impliqués par cette réclamation.

Bonne partie.
Le comité d'épreuve